

Présent.e.s :

MARTIN-LACROUX Christelle, VALETTE Annick, BLANC Sonia, CARTON Antoine, TARILLON Caroline, LAMPERTI Sofia, SANFILIPPO Gilles, GEOURJON Camille, PROTIN Philippe, JIMENEZ-GARCES Sonia, KUMBAH Amiel, JEROME Tiphaine (invitée)

Par zoom : DE BENEDITTIS Julien

Les élu.e.s doctorant.e.s : BOIS FARINAUD Estelle, BERENGUEL Gwladys, FAYOLLE Guillaume, JOSEPH Anne-Lise

Par zoom: FOREAU Constantin

Membres excusé.e.s :

AGERON Blandine (procuration donnée à CARTON Antoine), CORBETT-ETCHEVERS Isabelle (procuration donnée à TARILLON Caroline), GAND Sébastien (procuration donnée à VALETTE Annick), ZOUARI Dorsaf (procuration donnée à LAMPERTI Sofia), FAVIER Olivier, DAMPERAT Maud

Ordre du jour Conseil Plénier :

1. Nouvelle composition du Conseil
 2. CSI
 3. Etat des lieux des inscriptions D1
 4. Prix de thèse (info plénière)
 5. Informations générales
 6. Divers
- Conditions thèse par articles
 - Questions des élus doctorant.e.s

Début du conseil à 14h05

Le conseil plénier débute à 14h05 et la directrice de l'Ecole Doctorale, Christelle Martin-Lacroux souhaite la bienvenue aux nouveaux membres internes et rappelle l'ordre du jour.

1. Nouvelle composition du Conseil

Membres interne = Jimenez-Garces Sonia et nouveaux **responsables d'axes** = Corbett-Etchevers Isabelle, Gand Sébastien, Asshidi Hamza, Carton Antoine, Lamperti Sofia, Zouari Dorsaf, Tarillon Caroline, Sanfilippo Gilles

2. Comité de Suivi Individuel (CSI)

Réunion organisée le **29 janvier 2026** avec les responsables d'axes

→ il a été décidé de confier la composition des CSI aux doctorant.e.s comme cela se fait dans de nombreuses écoles du CED et au-delà de l'UGA. Une attention particulière est précisée pour les D2 afin qu'ils veillent à garder un membre "stable" de leur.s précédent.s CSI.

Cette proposition doit faire l'objet d'un vote en conseil d'ED dans la mesure où elle entraîne une modification du règlement intérieur de l'EDSG.

- **Rappel des règles de constitution d'un CSI conformément** à l'arrêté de 2022 et au règlement intérieur de l'EDSG :
 - Au minimum 2 chercheurs ou EC dont au moins un HDR
 - Au moins 1 membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse
 - Dans la mesure du possible, 1 membre extérieur à l'établissement
 - 1 membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse
 - Au moins 1 membre du CSI est extérieur au laboratoire d'accueil du ou de la doctorant.e

On ne peut pas déroger à ces 5 règles (qui peuvent se cumuler) et il revient à l'EDSG de vérifier la recevabilité de chaque CSI

- **Conseils donnés aux doctorant.e.s pour « monter » leur CSI :**
 - En parler avec leur direction de thèse et/ou avec les responsables d'axes pour avoir des pistes de membres à contacter ;
 - Aller à la rencontre des enseignants chercheurs lors de l'assemblée générale du CERAG ;
 - Utiliser un *framadata* avec les membres du CSI et la direction de thèse pour prévoir un créneau (bien mettre la direction de thèse en copie des échanges de mails).

La directrice de l'Ecole Doctorale rappelle le format :

- Entretien de 20 minutes minimum avec le ou la doctorant.e sans la direction de thèse
 - Entretien de 10 minutes minimum avec la direction de thèse sans le ou la doctorant.e
- la visioconférence est envisageable

Le calendrier prévu :

- **Avant le 1^{er} avril 2026** : remontée par mail aux responsables d'axe de la composition des jurys et de la date du CSI. Les compositions seront ensuite transmises à la direction de l'ED.
- **4 septembre 2026** : date à laquelle tous les CSI devront être réalisés, signés et transmis à l'EDSG

Avant le CSI, le ou la doctorant.e doit établir un pré-rapport (modèle fourni en cours de finalisation par le groupe de travail du CED) à transmettre avant la tenue du CSI à l'EDSG, aux membres de son CSI et aux responsables d'axe.

A l'issue du CSI, un rapport est rédigé par les membres du CSI et aux responsables d'axe (modèle fourni en cours de finalisation par le GT du CED).

Les responsables communiquent tous les rapports de CSI à l'EDSG.

L'EDSG transmet son rapport de CSI à chaque doctorant.e.

→ Temps d'échange pour les Questions / Remarques :

Les élus doctorant.e.s s'étonnent de ne pas avoir été informé.e.s en amont et demandent si un vote est prévu. La direction de l'EDSG indique que le sujet a été abordé récemment (29/01/2026) lors d'une réunion avec les responsables d'axes qui viennent tous de prendre leur fonction, ce qui explique les délais si courts pour tout le monde. Elle précise qu'un vote à bulletin secret est prévu

Diverses opinions ressortent essentiellement sur les points suivants :

• **Difficultés évoquées :**

- Choix du jury d'autant plus difficiles pour les D1 surtout pour trouver un membre extérieur ;
- Organisation difficile en termes de temps et de charge de travail pour les doctorant.e.s ;
- *Timing serré* : le calendrier semble trop contraint ;
- Difficulté accrue pour les doctorant.e.s éloigné.e.s du CERAG qui devront monter leur CSI ;
- Difficulté à organiser le CSI en cas de conflit avec la direction de thèse
- En cas d'invalidité de la composition du CSI, cela pourrait être préjudiciable pour les doctorant.e.s qui pourraient se sentir responsables de leur non réinscription

• **Points positifs évoqués :**

- Renforcement du lien entre doctorant.e.s et la direction de thèse ;
- Plus de souplesse sur la durée du CSI, considérée comme trop courte quand les CSI sont organisés par les responsables d'axes et bloqués sur une journée unique ;
- Etalement des CSI sur une plus longue période, ce qui donne plus de souplesse pour les organiser.

Les enseignant.e.s chercheurs/chercheuses tiennent à souligner qu'ils se mobilisent et aident leur collègue quand ils sont sollicités.

Il n'y a pas de solution idéale, si le nouveau format est adopté, cela permettrait de faire un test.

La Direction de l'EDSG propose de changer le texte du RI de l'EDSG comme suit :

- Le CSI a lieu dès la première année et chaque année suivante avant la réinscription. Préalablement à l'entretien avec le ou la doctorant.e, celui-ci doit envoyer un rapport sur l'état et les conditions d'avancement de ses travaux et formuler un avis sur les conditions matérielles de réalisation de la thèse et sur ses relations avec sa direction de thèse. Le CSI formule des recommandations circonstanciées et donne un avis sur l'opportunité de la réinscription pour une année supplémentaire.
- ~~Il revient aux directeurs de thèse de veiller à la mise en place de ces CSI, chaque année, en relation avec les responsables des axes de recherche du laboratoire qui ont en charge la composition et la réalisation des CSI dans le cadre des règles de l'EDSG. L'EDSG aide à l'organisation matérielle des CSI.~~
- Il revient aux directeurs de thèse de veiller à la mise en place de ces CSI, chaque année. L'EDSG valide la composition des CSI remontée par les responsables des axes de recherche du laboratoire, proposée chaque doctorant.e ; Chaque doctorant.e a la charge de l'organisation matérielle de son CSI, avec l'aide de sa direction de thèse.

Les représentant.e.s des doctorant.es souhaitent avoir le temps d'informer l'ensemble des doctorant.e.s avant un vote. La Direction de l'EDSG propose de voter à main levée pour décaler le vote. La majorité des votant.e.s se prononce pour le décalage du vote afin de permettre aux représentant.e.s des doctorant.e.s d'échanger avec tous les doctorant.e.s.

Le vote est donc **reporté** ; il se fera à distance le **11 février 2026** avec l'outil Balotilo (vote en ligne qui garantit la confidentialité) avec le résultat des votes attendu pour le **12 février 2026**.

3. Etat des lieux des inscriptions D1

→ Actuellement, il y a **17** doctorant.es inscrit.e.s en 1ere année de thèse (+ 2 candidatures en cours)

En tout, l'EDSG comptabilise 70 doctorant.e.s ce qui représente une forte augmentation.

Les données chiffrées proviennent d'une extraction Adum.

4. Point sur les formations proposées par l'EDSG

La Directrice adjointe en charge de la formation doctorale rappelle les 3 formations ouvertes qui sont proposées :

- ***How to combine coherence and effectiveness in a paper-based PhD dissertation*** (S. Lepontois) - 6 heures, 6 inscrits
- ***Epistémologie des sciences de gestion et du management*** (B. Ageron/E. Hoarau/O. Lavastre) - 18 heures, 10 inscrits
- ***Presenting and engaging an audience in English*** : Séminaire en anglais (E. Moulin) - 18 heures, 15 inscrits

Elle rappelle aussi le partenariat avec Grenoble Ecole de Management (**GEM**) qui fonctionne bien. Il y a 9 doctorant.e.s qui y participent et qui sont répartis sur 5 cours différents.

Elle présente également une nouvelle formation sur 2 sessions (au choix : anglais ou français) sur la thématique de l'intelligence artificielle (**IA**). Celle-ci aura lieu les 24 et 27 avril et, est proposée par

Guy. Parmentier et Agnès Helme-Guizon. Il s'agit d'une sensibilisation au sujet et il sera demandé aux doctorant.e.s d'avoir des prérequis techniques

Un minimum de 5 étudiant.e.s seront attendu.e.s sur chacune des formations (en anglais et en français) et cette formation sur l'IA a vocation à être déployée dans le catalogue du CED

La direction de l'EDSG conclut en rappelant que le 30 mars 2026, il y aura un buffet pour clôturer le séminaire en anglais et que tous les doctorant.e.s sont invité.e.s

5. Informations générales

► Conférenciers internationaux

L'ED n'a pas reçu de réponse suite à l'AAP du collège doctoral

► Mobilité internationale des doctorant.e.s

La direction de l'EDSG annonce que certains doctorant.e.s ont eu des financements pour la mobilité mais que le CED ne fait pas de retour donc on ne connaît pas forcément les noms des lauréat.e.s

► Séminaire doctorant.e.s 2ème année

Beaucoup de doctorant.e.s n'ont pas fait de retour sur leur participation alors que la direction de l'EDSG rappelle qu'il s'agit d'un évènement obligatoire.

A priori, il y a eu un problème d'adresses mail et il est convenu que Camille Geourjon fasse le nécessaire *via* la liste de diffusion du CERAG.

► Ma thèse en 180 secondes (MT180)

La direction de l'EDSG encourage les membres du Conseil à aller à la présélection qui aura lieu à l'Amphidice (Bâtiment Stendhal, sur le campus) le **12/02/2026**.

Une doctorante de l'EDSG est engagée, il s'agit de Lou-Anne Delaroque.

6. Prix de thèse UGA

La direction de l'EDSG explique les règles : le prix de thèse UGA récompense 9 ou 10 docteurs des 13 écoles doctorales (soutenances réalisées en 2025). Les prix sont attribués en fonction de la taille de l'école doctorale donc l'EDSG peut prétendre à :

- 1 prix académique ;
- 1 prix académique interdisciplinaire couvrant au moins 2 spécialités distinctes (3 doctorant.e.s de l'EDSG sont concerné.e.s) ;
- 2 prix innovation : innovation technologique et innovation sociale (2 doctorant.e.s sont concerné.es).

Tous les membres du conseil ont reçu les critères pour pouvoir voter.

Cette année, il y a une nouveauté : il y a un prix ciblé sur les problématiques du RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Chacun des lauréat.e.s UGA recevra la somme de 1500 €.

7. Divers

➤ Règles des thèses par article

Question posée par les représentant.e.s des doctorant.e.s lors du conseil du 6 novembre 2025 (toujours à l'étude).

Le benchmark des règles dans les autres ED de sciences de gestion est difficile car les règles ne sont pas souvent écrites et accessibles *via* les sites internet des ED ou des unités de recherche.

La direction de l'EDSG a échangé avec Vincent Chauvet, directeur ED Toulon l'ED 509 "Sociétés méditerranéennes et sciences humaines". Dans la charte du CERGAM : "[...] *Un essai au moins soit écrit seul par le doctorant. Il peut, en ce cas, s'agir d'une première version d'un article soumise en conférence par exemple*"

Règles de l'ED SG : "*Pour au moins un papier, le doctorant est le seul auteur*"

La direction de l'EDSG rappelle les avantages et les inconvénients :

- Un avantage pour la qualification ;
- La possibilité de signer seul.e dans le cadre d'une communication en conférence / congrès ;
- Puisque la règle connue à l'avance, elle est intégrable dans une stratégie de publication établie avec la direction de thèse.

Elle souhaiterait ouvrir le débat et avoir l'avis du conseil.

Parmi les arguments en faveur de la suppression de cette règle :

- Peu de doctorant.e.s connaissent la règle d'une thèse par article et de plus, la règle n'est pas toujours appliquée voire elle est contournée par certaines directions de thèse ;
- Si la direction de thèse aide le ou la doctorant.e à rédiger un papier, elle souhaite figurer parmi les auteurs, ce qui paraît normal ;
- Il faut plutôt encourager la collaboration avec d'autres équipes, qui est tout plus important dans un dossier de qualification ou pour les concours, qu'une publication faite par le seul doctorant.

Parmi les arguments en faveur du maintien de la règle existante :

- Souvent les thèses par articles sont le format choisi pour ceux et celles qui se projettent dans des carrières d'enseignant-chercheur ;
- Cette règle est clairement affichée et est une règle à prendre en compte par les directions de thèse qui sont censés la connaître ;
- La publication à auteur unique par le ou la doctorant.e démontre aussi sa capacité à pouvoir travailler et produire seul ;
- Lorsque le nom de la direction de thèse n'apparaît pas, cela ne veut pas dire qu'il y a un désengagement de la direction de thèse. Cela fait partie de sa mission de direction de thèse.

Philippe Protin propose de se rapprocher du réseau France IAE pour voir comment ils procèdent.

La réflexion est à poursuivre, c'est un sujet qui ne doit pas être traité dans l'urgence.

➤ **Questions des représentant.e.s doctorant.e.s**

- Améliorer la communication sur les livres à disposition et proposer des ouvrages en langue anglaise sur la préparation d'une thèse / Phd. Un mail a été envoyé par un des représentants des doctorant.e.s le 30 janvier 2026 pour informer les doctorant.e.s.
- Mettre à disposition les éléments préparatoires en amont du conseil (ex : les demandes de financement des doctorant.e.s), d'autant plus quand le sujet mérite réflexion. Ce sera le cas pour les demandes de financement en amont du conseil. C'est déjà le cas pour l'attribution des contrats doctoraux et la proposition aux prix de thèse (conseil restreint).
- Mieux poser le cadre des échanges quand il y a débat au sein du conseil. Pour les membres à distance, parfois compliqué de suivre certains échanges. Piste d'amélioration : programmer les conseils en salle REBOND pour avoir l'appui logistique du CERAG qui permet une visio de meilleure qualité.
- Mettre à disposition le rapport HCERES : il n'est pas encore disponible mais sera déposé sur le site de l'EDSG et il s'agira d'un rapport commun avec les autres écoles du CED ;
- Développer des espaces de discussion avec les doctorant.e.s pour détecter les éventuels problèmes. La Direction de l'EDSG précise qu'il est possible de prendre RDV avec elle à tout moment et que cela arrive régulièrement tout au long de l'année. Elle tient à souligner qu'il n'y a pas eu une grande fréquentation à la JAD (journée d'accueil des doctorant.e.s organisée par le CED) de la part des doctorant.e.s de l'EDSG, malgré des relances par mail, alors que c'est l'occasion de découvrir l'ensemble des différents services proposés par l'UGA à tous les doctoant.e.s. Un membre du conseil précise que c'est plutôt la détection de signaux faibles que l'envoi de mails réguliers qui permettent d'identifier les doctorant.e.s en difficulté. Par ailleurs, il est rappelé que c'est justement le rôle du CSI d'alerter éventuellement l'ED si les membres du comité détectent un souci. La direction de l'EDSG précise qu'il y a un suivi spécifique pour les doctorant.e.s rencontrant des difficultés, et qu'il existe une cellule de régulation pour régler les difficultés entre la direction de thèse et le ou la doctorant.e (présentée le jour de la journée d'accueil au CERAG le 13/10/2025).

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice de l'ED remercie tout le monde et lève la séance à 16h00

Début du conseil restreint à 16H05

Ordre du jour Conseil restreint :

1. Choix du (de la) candidat(e) pour le prix de thèse UGA
2. Classement parmi 8 candidats

La Directrice rappelle le calendrier du Prix de thèse de l'UGA :

- La date limite de remise des dossiers des docteurs proposés par les ED est fixée au 12 mars 2026.
- Le Jury des Prix de thèse innovation se tiendra le 4 mai 2026
- Le jury des Prix de thèse académique dont TREC se tiendra le 6 mai 2026
- La remise des prix aura lieu le 09 juin 2026 lors de la Cérémonie des docteurs

La Directrice rappelle également les critères d'évaluation.

Huit dossiers ont été envoyés à tous les membres de la commission : un fichier unique par doctorant.e comprenant les pré-rapports, le PV et le rapport de soutenance.

La Directrice propose de faire un tour de table pour voir quels dossiers émergent et de passer ensuite au vote à bulletin secret pour chacun des prix.

On passe au vote pour classer les candidats par ordre de préférence (il est convenu que le directeur de thèse ne peut pas voter son doctorant. e).

Prix de thèse académique : **Clément Carrel** (13 votes) et Oussama Moustabchir (1 vote)

Résultats sur 14 votants :

Contre = 0

Abstention = 0

Prix de thèse académique interdisciplinaire : **Jérémy Bellina** (6 votes) dont celui de la Direction qui compte double, Anis Shami (6 votes)

Résultats sur 14 votants :

Vote blanc = 2

Abstention = 0

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour que l'on propose la candidature d'**Anis**

Shami pour le Prix de thèse innovation

La Direction indique qu'elle enverra un courrier aux 3 sélectionnés pour les informer.

L'ordre du jour étant épuisé, la Directrice de l'EDSG remercie tout le monde et la séance est levée à 16h55

Le prochain conseil est prévu le 03 juillet 2026